ACCEPTE – REFUSE	N°
Emplt :	
Plateau :	

Retour des formulaires avant le **14/09/2019** :
M3 – BP 11 – 19130 OBJAT – France
Tél. : 00 33 5 55 25 27 26

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE SUR PLACE

RESPONSABLE DE LA VOITURE :

Nom :

Prénom :

E-mail :

Mobile :

Adresse :

Téléphone :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de permis de conduire :

VOITURE (Si plusieurs voitures à inscrire, merci de joindre les informations ci-dessous sur papier libre) :

La voiture inscrite sera stationnée dans un des Paddock (dans la limite des places disponibles).

Marque :

Modèle :

Année (1ère immatriculation) :

Remarque :

OBLIGATOIRE : JOINDRE OU ENVOYER PAR MAIL PHOTO DU VEHICULE + COPIE CARTE GRISE
(contact@classicfestival.fr)

PARKING SUPPLEMENTAIRE R2 (pour véhicule accompagnant) :

Si vous avez besoin de parkings supplémentaires, merci de cocher la case correspondante et nous **préciser la quantité souhaitée**.

☐ véhicule utilitaire + remorque : _ _
☐ camping car : _ _
☐ autre à préciser : : _

☐ camion plateau double ou simple : _ _
☐ semi remorque Dim L x l x H : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _

Ce(s) véhicule(s) sera(ont) alors stationné(s) dans un parking différent des Paddock réservés aux voitures inscrites.

Nogaro Classic Festival — Circuit Automobile de Nogaro Paul Armagnac — 5 et 6 octobre 2019

BON DE COMMANDE

ATTENTION : UNE SEULE FORMULE PAR VOITURE
MERCI DE COCHER L'OPTION SOUHAITEE ET REMPLIR LES CASES CONCERNEES

INSCRIPTON VOITURE :		Quantité	Prix TTC	Total TTC
☐ **ARMAGNAC TRACK** *accès piste + exposition*	✓ **2 titres d'accès « personne »** donnant accès à l'ensemble du site ✓ **un emplacement privilégié** pour votre « ancienne » ✓ l'accès à la **Parade Autosur Classic** ✓ **2 bracelets « pilote »** ✓ **sessions de roulage** par plateaux sur la piste du circuit Paul Armagnac ☐ Cochez ici si votre conduite s'apparente à un **pilotage de compétition** et que vous souhaitez être intégré au sein d'une **session musclée**. ☐ Cochez ici si pour des raisons mécaniques votre **véhicule accompagnant / d'assistance** doit impérativement être **stationné à côté de la voiture inscrite**. Vous serez alors stationné dans le Paddock Assistance, différent du Paddock principal.		**270 €**	
☐ **TOUR GASCON** *rallye + exposition*	✓ **2 titres d'accès « personne »** donnant accès à l'ensemble du site ✓ **un emplacement privilégié** pour votre « ancienne » ✓ l'accès à la **Parade Autosur Classic** ✓ **l'accès au rallye touristique** (samedi après midi)		**80 €**	
☐ **PADDOCK GERSOIS** *exposition*	✓ **2 titres d'accès « personne »** donnant accès à l'ensemble du site ✓ **un emplacement privilégié** pour votre « ancienne » ✓ l'accès à la **Parade Autosur Classic**		**32 €**	
COMMANDE SUPPLEMENTAIRE :		Quantité	Prix TTC	Total TTC
☐ Titre d'accès « personne » (2 jours)			**20 €** ~~30 €~~	
REPAS « HALL VIP » (dans la limite des places disponibles) **:**		Quantité	Prix TTC	Total TTC
☐ Déjeuner samedi midi, sur le circuit			**30 €**	
☐ Déjeuner dimanche midi, sur le circuit			**30 €**	
Frais de dossier				**6 €**
		TOTAL GENERAL		

J'ai lu et j'accepte la décharge de responsabilité du Circuit **Paul Armagnac** pour l'ensemble de l'équipage de ma voiture (disponible et consultable sur notre site internet), je me conforme au règlement du Classic Festival, dont je reconnais avoir pris connaissance, et je dégage de toute responsabilité les organisateurs. Je vous adresse ci-joint **un chèque à l'ordre de M3 d'un montant correspondant au total général ou je procède au règlement par virement bancaire (SARL M3 - SOCIETE GENERALE OBJAT - IBAN : FR76 30003 00437 00020063628 31 - BIC : SOGEFRPP)**.

A

DATE ET SIGNATURE

www.classicfestival.fr - contact@classicfestival.fr
ZAC de Bridal - BP 11 - 19130 OBJAT - TEL.00.33 (0)5.55.25.27.26 - FAX.00.33 (0)5.55.25.28.37
S.A.R.L au capital de 8000€ - R.C.S BRIVE B 434 894 846 - N° TVA Intracomm. : FR 18 434 894 846

mis à jour le 21/11/2018

Règlement Classic Festival 2019

Article 1 - Inscription des véhicules

L'inscription est obligatoire, chaque participant doit :
- prendre connaissance du présent règlement général
- remplir et signer un formulaire d'inscription
- joindre le règlement correspondant (chèque à l'ordre de M3)
- joindre une photo de la voiture ainsi que la copie de la carte grise ou du passeport

Lors de l'inscription, les participants doivent choisir entre **trois formules** :
- - Armagnac Track : expo + accès piste
- Paddock Gersois : expo
- Tour Gascon : expo + rallye

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait. Les véhicules non inscrits ne pourront accéder ni au paddock, ni à la piste, ni au rallye.

Article 2 - Inscription des exposants au Village

L'inscription est obligatoire, chaque exposant doit :
- prendre connaissance du présent règlement général
- remplir et signer un formulaire d'inscription
- joindre le règlement correspondant (chèque à l'ordre de M3)

Article 3 - Confirmation d'inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.

Une fois la demande d'inscription validée, chaque participant ou exposant recevra un e-mail ou courrier de confirmation. Puis les différents éléments relatifs à la commande (titres d'accès « personne », bandeaux pare-brise, tickets repas, parkings, autocollants accès piste…) seront envoyés ultérieurement.

Article 4 - Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au **14 septembre 2019**. Les demandes d'inscription non reçues à cette date avec les règlements correspondants pourront être refusées.

Toute inscription se fera dans la limite des places disponibles.

Article 5 - Véhicules admissibles

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- ✓ **Avant Guerre**
- ✓ **Formule 1 & Prototypes**
- ✓ **Toutes voitures avant 1980**
- ✓ **Après 1980 : sur dossier**

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Article 6 - Installation

Les installations pourront se faire à compter du vendredi 4 octobre - 14 heures.

Article 7 - Composition et respect des plateaux de roulage

Afin de pouvoir apprécier les séances de roulage sur la piste Grand Prix, différents plateaux seront composés par l'organisation de manière homogène en fonction des types de véhicules participants à la manifestation. Les critères de sélection pour tel ou tel plateau seront fonction de l'année de la voiture et de sa motorisation.

Chaque participant devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la piste dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux pour la sécurité et pour la qualité de la manifestation.

Article 8 - Armagnac Track (expo + accès piste)

Les voitures inscrites à l'Armagnac Track auront accès à la piste en fonction de leur plateau. En dehors de ces séances de roulage, un emplacement au sein du Paddock leur sera attribué par l'organisateur. Les participants devront se conformer aux instructions d'accès à la piste et regagner ce même emplacement après chaque séance de roulage.

Chaque voiture accédant à la piste devra obligatoirement avoir un **crochet de remorquage**.

Sur le paddock, la vitesse est limitée à 20 km/h.

Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du plateau appelé. Les horaires de mise en pré-grille seront précisés ultérieurement.

Chaque pilote doit avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les commissaires de piste pendant les séances de roulage (cf. drapeaux principaux page suivante).

Nous vous rappelons les règles sur circuit en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

Article 9 - Paddock Gersois (expo)

Un emplacement au sein du Paddock sera attribué par l'organisateur pour les voitures inscrites à l'exposition.

Celles-ci auront également accès à la Parade Autosur Classic.

Article 10 - Tour Gascon (expo + rallye)

Un emplacement au sein du Paddock sera attribué par l'organisateur pour les voitures inscrites au rallye.

Celles-ci auront également accès à la Parade Autosur Classic.

Le rallye touristique aura lieu le samedi 5 octobre après-midi.

Article 11 - Pilotes et passagers

Chaque pilote ou passager qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité. Par leur inscription, les participants s'engagent, pour l'ensemble de l'équipage de leur véhicule, à avoir lu et accepté la décharge de responsabilité du circuit de Nogaro (disponible et consultable sur notre site internet), à se conformer au règlement du Classic Festival et à dégager de toute responsabilité les organisateurs en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité.

Durant les séances de roulage par plateau, un passager est autorisé**.**

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes et les passagers, ainsi qu'une tenue appropriée : pantalon + haut manches longues (short et t-shirt interdit).

Les passagers doivent avoir 16 ans minimum et les pilotes doivent obligatoirement être détenteur du permis de conduire.

Article 12 - Véhicules d'assistance / remorques

Les véhicules d'assistance pourront accéder au parc assistance uniquement si ils ont été mentionnés dans la demande d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Les autres véhicules de tourisme, remorques et 4x4 devront impérativement être garés dans un des parkings

mis à jour le 30/11/2018

extérieurs prévus à cet effet. Ils ne pourront donc pas stationner dans le paddock.

Article 13 - Repas « Nogaro Resto »

Un service traiteur sera mis à disposition des participants et exposants. Ces repas assis seront servis le samedi midi et le dimanche midi dans la salle « HALL VIP » au dessus des stands. Si vous souhaitez partager ce moment de convivialité, merci de passer commande lors de votre inscription (dans la limite des places disponibles)

Article 14 - Exposants au Village

Toute exposition de véhicules ou de pièces se fait sous l'entière responsabilité de l'exposant. L'organisateur n'étant aucunement responsable en cas de perte, de vol ou de dommage de toute nature subie par les exposants.

En aucun cas l'organisateur ne sera tenu pour responsable des transactions intervenues durant le salon. Les transactions demeurent sous l'entière responsabilité des vendeurs et acquéreurs de véhicules ou de pièces.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant pour des motifs liés à la sécurité ou à l'absence de lien direct entre les produits exposés et la vocation du salon.

L'organisateur ne fournit aucun matériel. Chaque exposant doit apporter ce dont il a besoin (tables, chaises, tentes pour la partie extérieure…).

Article 15 - Assurance

Responsabilité Civile Organisateur : Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la piste (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la piste). Les pilotes accèdent à la piste sous leur seule responsabilité.

Assurance Individuelle Accident : Cette assurance a été souscrite pour tous les pilotes et passagers. Le détail des conditions de cette assurance est disponible auprès de M3.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock. Un gardiennage du site y est cependant assuré les nuits des 4, 5 & 6 octobre 2019.

Article 16 - Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement dans la joie et la bonne humeur, pour faire de ce rendez-vous un moment inoubliable !

Drapeaux principaux

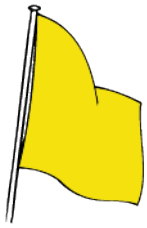

Drapeau jaune immobile : Restez largement à l'intérieur de vos limites de pilotage. Ne doublez pas. Il y a un danger au bord de la piste.
Drapeau jaune agité : Ralentissez. Ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction ou à suivre une trajectoire inhabituelle. Il y a un danger sur la piste.
Deux drapeaux jaunes agités : Ralentissez. Ne doublez pas. Soyez prêt à vous arrêter. La piste est totalement ou partiellement obstruée. Vous ne doublerez pas avant d'être passé devant un drapeau vert marquant la fin de la zone de danger.

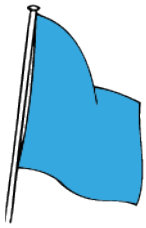

Drapeau bleu clair pendant les essais :
- Drapeau bleu clair immobile : Une voiture plus rapide est en train de vous rattraper. Cédez le passage.
- Drapeau bleu clair agité : Une voiture plus rapide s'apprête à vous doubler. Cédez le passage de toute urgence.
Drapeau bleu clair pendant la course :
- Drapeau bleu clair immobile : Vous allez être doublez par une voiture ayant au moins un tour d'avance. Laissez la passer.
- Drapeau bleu clair agité : laissez passer l'autre voiture immédiatement.
Vous risquez maintenant une pénalité.

Drapeau noir présenté à votre véhicule : Arrêt obligatoire au stand au prochain passage.

Drapeau rouge : Signal d'arrêt absolu à n'utiliser que sur ordre formel du Directeur de Course.

mis à jour le 30/11/2018